

MUNICIPALITÉ DE LA CORNE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Corne, tenue le 2 octobre 2025 à 19h, au lieu habituel des sessions dudit conseil, situé au 380, Route 111, à La Corne.

Sont présents :

Maire	Éric Comeau
Siège # 1	Gaétan Goyette, conseiller
Siège # 2	André Gélinas, conseiller
Siège # 3	Samuel Vaillancourt, conseiller
Siège # 4	Yanick Hamel, conseiller
Siège # 6	Annie Grandmont, conseillère

Est absent :

Siège # 5 : André Beauchemin, conseiller

Les membres présents forment quorum sous la présidence du maire Éric Comeau.

Madame Magella Guévin, greffière-trésorière et madame Chantal Lessard, greffière-trésorière adjointe sont également présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte.

À noter que, sauf indication à l'effet contraire, le vote sur les propositions de résolutions contenues au présent procès-verbal ne réfère qu'aux votes des conseillers ou de la conseillère, le maire n'étant pas tenu de voter.

183-10-25 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Annie Grandmont, appuyé par le conseiller André Gélinas et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert et en y ajoutant les points 22.1 « Remerciements au conseiller André Gélinas ;

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 2 octobre 2025 à 19 h

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 septembre 2025.
4. Approbation des dépenses du mois de septembre 2025.
5. Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses de l'exercice 2025.
6. Mention de la date d'Halloween 2025.
7. Modification du calendrier des séances ordinaires – année 2025
8. Entente de nivelage et de déneigement avec la municipalité de St-Marc-de-Figuery.
9. Entente de déneigement avec Lithium Amérique du Nord.
10. Location d'un camion pour le transport des matières de l'écocentre.
11. Prêt de la salle Champagne pour des cours de danse fitness.
12. Abrogation de la résolution 47-02-25 relative à la vente du lot 4 910 571 du cadastre du Québec.
13. Contrat d'entretien des sentiers de la Forêt Askikwaj.
14. Étude de soumission – caméras et filage – Nortech.
15. Fabrication de concassé dans le banc BNE 20709.
16. Contrat de vidanges de fosses septiques.
17. Contrat de relevés sanitaires pour les résidences isolées du territoire de La Corne.
18. Vente de surplus.
19. Dépôt d'un projet dans le cadre du fonds de verdissement d'Hydro-Québec.

- 20. Étude de soumissions – Achat d’ordinateurs.
- 21. Étude de soumission – Batterie backup.
- 22. Affaires nouvelles :
 - 1) _____
 - 2) _____
 - 3) _____
 - 4) _____
 - 5) _____
- 23. Période de questions.
- 24. Clôture de l’assemblée.

ADOPTÉE.

184-10-25 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2025

ATTENDU QU’une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 septembre 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Hamel, appuyé par le conseiller Gaétan Goyette et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents d’approuver le procès-verbal de l’assemblée ordinaire du 9 septembre 2025, tel qu’il a été déposé. **ADOPTÉE.**

185-10-25 4. APPROBATION DES DÉPENSES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025

ATTENDU QUE la directrice générale a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier ;

ATTENDU QUE ces dépenses sont autorisées en vertu du règlement numéro 263 décrétant des règles de contrôle et de suivi budgétaires et le règlement numéro 265 amendant les articles 4.2 et 6.1 du règlement 263 décrétant des règles de contrôle et de suivi budgétaires, comprenant les dépenses faites par délégation par les employés municipaux, conformément à l’article 961.1 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par la conseillère Annie Grandmont, appuyé par le conseiller Samuel Vaillancourt et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents d’approuver les dépenses du mois de septembre 2025 pour un montant de 146 746,62 \$, et ce, tel que mentionné à l’annexe joint au présent procès-verbal. **ADOPTÉE.**

5. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES DE L’EXERCICE 2025

Je, soussignée Magella Guévin, greffière-trésorière de la municipalité de La Corne, certifie sous mon serment d’office que l’état comparatif des revenus et des dépenses de la municipalité de La Corne a été préparé conformément à l’article 176.4 du *Code municipal du Québec*, et déposé au conseil municipal lors de la présente assemblée. Cet état des revenus et des dépenses couvre la période du 1^{er} janvier au 31 août 2025.

Magella Guévin, greffière-trésorière

6. MENTION DE LA DATE D’HALLOWEEN 2025

Mention est faite que le vendredi 31 octobre 2025 est la journée qui est choisie pour fêter l’Halloween à La Corne. Une surveillance sera effectuée par le service des incendies de La Corne de 18h à 20h dans le périmètre urbain.

186-10-25 7. MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES – ANNÉE 2025

ATTENDU la résolution numéro 224-12-24, établissant le calendrier des séances ordinaires de l'année 2025, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE la séance ordinaire prévue le 11 novembre 2025 dans le calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 doit être déplacée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Hamel, appuyé par la conseillère Annie Grandmont et résolution à l'unanimité des membres du conseil présents QUE :

- La séance ordinaire initialement prévue le 11 novembre 2025 soit déplacée le 18 novembre 2025 à 19 h 00 à la salle du conseil, située au 380, route 111 à La Corne ;
- Un avis public de la modification du calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 soit publié par la greffière-trésorière, conformément à la Loi.

ADOPTÉE

187-10-25 8. ENTENTE DE NIVELAGE ET DE DÉNEIGEMENT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-MARC-DE-FIGUERY

Il est proposé par le conseiller André Gélinas, appuyé par le conseiller Samuel Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de renouveler l'entente entre la municipalité de La Corne et celle de Saint-Marc-de-Figuery pour le nivelage et le déneigement d'une section de 0,6 km de la route du Lithium, pour un montant total de 3 600\$. Monsieur Éric Comeau, maire, est désigné comme représentant de la municipalité de La Corne pour la signature de l'entente. Une copie de cette entente a été transmise préalablement aux membres du conseil municipal pour qu'ils en prennent connaissance. **ADOPTÉE**

188-10-25 9. ENTENTE DE DÉNEIGEMENT AVEC LITHIUM AMÉRIQUE DU NORD

Il est proposé par le conseiller Gaétan Goyette, appuyé par le conseiller Samuel Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de renouveler l'entente entre la municipalité de La Corne et Lithium Amérique du Nord (Sayona) pour le déneigement et le sablage d'une section de 1,6 km de la route du Lithium, pour un montant de 9 600\$, plus les taxes applicables. Monsieur Éric Comeau, maire, est désigné comme représentant de la municipalité de La Corne pour la signature de l'entente. Une copie de cette entente a été transmise préalablement aux membres du conseil municipal pour qu'ils en prennent connaissance. **ADOPTÉE**

189-10-25 10. LOCATION D'UN CAMION POUR LE TRANSPORT DES MATIÈRES DE L'ÉCOCENTRE

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites pour le transport des matières non récupérables de l'écocentre de La Corne au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Amos ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annie Grandmont, appuyé par le conseiller Yanick Hamel et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'octroyer le contrat de gré à gré à Transport Yvon Vigneault inc., et ce, pour le transport des matières non récupérables de l'écocentre de La Corne au LET d'Amos, selon les conditions ci-dessous, le montant du contrat se détaillant ainsi :

- Contrat de novembre 2025 au 30 avril 2026 ;
- Les transports se font sur demande de la Municipalité ;
- Les frais du transport sont de 530\$ par transport (aller et retour), plus un coût de 120\$ pour le déglacage du camion au besoin ;
- Le véhicule utilisé est un semi-remorque 3 essieux ;

- Un contrat de service sera signé entre les parties, monsieur Éric Comeau, maire, étant nommé comme représentant de la Municipalité pour ladite signature.

ADOPTÉE**190-10-25 11. PRÊT DE LA SALLE CHAMPAGNE POUR DES COURS DE DANSE FITNESS**

ATTENDU QUE madame Jessica Roulier désire utiliser la salle Champagne pour y donner des cours de danse fitness, et demande la possibilité que celle-ci lui soit prêtée gratuitement pour l'année 2025 ;

ATTENDU QUE les cours seront donnés les lundis de 18 h 30 à 19 h 30 jusqu'au 27 octobre 2025 ;

ATTENDU QUE pour tout prêt à titre gratuit de la salle Champagne, un contrat qui spécifie les obligations du locataire des lieux doit être signé par les parties ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Gélinas, appuyé par le conseiller Samuel Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de prêter à titre gratuit la salle Champagne à madame Jessica Roulier, les lundis de 18 h 30 à 19 h 30 jusqu'au 27 octobre 2025 aux conditions ci-dessous :

- Madame Jessica Roulier devra signer un contrat de prêt de la salle Champagne ;
- En cas de consignes sanitaires ou d'autres problématiques hors du contrôle de la Municipalité, celle-ci peut fermer l'accès à ces locaux, dont la salle Champagne, le tout sans préavis.

ADOPTÉE**191-10-25 12. ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 47-02-25 RELATIVE À LA VENTE DU LOT 4 910 571 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Yanick Hamel, appuyé par le conseiller Samuel Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de reporter ce point à une séance ultérieure. **ADOPTÉE**

192-10-25 13. CONTRAT D'ENTRETIEN DES SENTIERS DE LA FORÊT ASKIKWAJ

Il est proposé par la conseillère Annie Grandmont, appuyé par le conseiller Samuel Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de reconduire le contrat de service avec monsieur Philippe Larouche pour l'entretien des sentiers de la forêt Askikwaj pour la saison 2026, comprenant la maintenance à la scie mécanique pour dégager les arbres tombés au printemps et à l'automne. Monsieur Éric Comeau est désigné pour signer le devis qui fait office de contrat. **ADOPTÉE**

193-10-25 14. ÉTUDE DE SOUMISSION – CAMÉRAS ET FILAGE - NORTECH

ATTENDU QUE des demandes ont été faites auprès du fournisseur d'informatique de la Municipalité, Nortech Solution Informatique, pour le rajeunissement du système de caméras et de transmissions externes qui sont situées au centre communautaire et au garage municipal ;

ATTENDU QUE des soumissions ont été reçues et qui se lisent comme suit :

- Changement des coupoles de transmission externe : 300,38\$;
- Changement du système de caméras : 1 099,49\$;
- Main-d'œuvre ou montant de 125\$ l'heure pour un total estimé à 16 heures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Goyette, appuyé par le conseiller André Gélinas et adopté à l'unanimité des membres du conseil

présents d'autoriser la dépense pour le rajeunissement du système de caméras et de transmissions externes qui sont situés au centre communautaire et au garage municipal, et ce, pour un montant de 1 399,87\$ de matériel, et de 2 000\$ de temps d'installation, plus les taxes applicables. Cette somme sera affectée au fonds général, au poste budgétaire informatique (02-13001-414). Un transfert budgétaire du montant de la dépense sera fait du surplus du poste de droit de mutation pour l'affecter au poste d'informatique pour combler la dépense. **ADOPTÉE**

194-10-25 15. FABRICATION DE CONCASSÉ

ATTENDU la nécessité de faire faire 17 000 tonnes de concassé dans la gravière du 1^{er} et 2^e Rang Ouest - BNE 20709 pour les travaux à venir ;

ATTENDU QU'Excavation Val-d'Or propose d'effectuer les travaux pour un montant de 6,20\$ la tonne, soit une dépense de 105 400\$, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Hamel, appuyé par la conseillère Annie Grandmont et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents d'octroyer un contrat de gré à gré à Excavation Val-d'Or pour la fabrication de 17 000 tonnes de concassé à la gravière du 1^{er} et 2^e Rang Ouest – BNE 20709, pour un montant de 6,20\$ la tonne, soit une dépense de 105 400\$ plus les taxes applicables. Cette somme sera affectée aux postes budgétaires suivants : 02-32000-622 et 55-91300-000. **ADOPTÉE**

195-10-25 16. CONTRAT DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES DU TERRITOIRE DE LA CORNE

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le système électronique d'appel d'offres public relativement à la vidange systématique des fosses septiques du territoire de La Corne ;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Enviroboue Ghislain Morin inc., pour les prix ci-dessous :

- Année 2026-2027 : 109 298,07\$, plus les taxes applicables ;
- Année 2028-2029 (reconduction possible sur simple résolution du conseil municipal) : 124 145,51\$, plus les taxes applicables ;
- Année 2030-2031 (reconduction possible sur simple résolution du conseil municipal) : 127 867,53\$, plus les taxes applicables ;
- Total pour les six années : 361 311,11\$, plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Samuel Vaillancourt, appuyé par le conseiller Gaétan Goyette et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit Enviroboue Ghislain Morin inc., et ce, pour un montant total de 109 298,07\$, plus les taxes applicables, le contrat de vidange des fosses septiques du territoire de La Corne, ledit contrat étant pour les années 2026 et 2027, avec possibilité de reconduction pour les années 2028 et 2029 au montant de 124 145,51\$, plus les taxes applicables, et les années 2030 et 2031 au montant de 127 867,53\$, plus les taxes applicables, sur simple résolution du conseil municipal. Le conseil municipal peut toutefois, sans qu'il ait à justifier sa décision, ne pas reconduire le contrat. **ADOPTÉE**

196-10-25 17. CONTRAT DE RELEVÉS SANITAIRES POUR LES RÉSIDENCES ISOLÉES DU TERRITOIRE DE LA CORNE

Il est proposé par la conseillère Annie Grandmont, appuyé par le conseiller Yanick Hamel et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, de reporter ce point à une séance ultérieure. **ADOPTÉE**

197-10-25 18. VENTE DE SURPLUS

ATTENDU QUE la municipalité de La Corne a fait un appel d’offres pour la vente de deux lots de surplus d’inventaire, le lot 1 étant un camion 12 roues et le lot 2 une benne basculante;

ATTENDU QU’une soumission a été présentée par Deterex pour une mise de 10 000\$ pour le lot 1 et de 15 000\$ pour le lot 2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Samuel Vaillancourt, appuyé par le conseiller André Gélinas et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents de procéder à la vente d’un camion 12 roues et d’une benne-basculante pour un montant total de 25 000\$, plus les taxes applicables à Deterex (ci-après appelé : l’acheteur), étant entendu que :

- Les conditions de vente sont celles prévues à l’appel d’offres que l’acheteur a signé le 24 septembre 2025;
- Les biens sont vendus « tel que vu », sans aucune garantie légale ou conventionnelle et aux risques et périls de l’acheteur, et sans aucune responsabilité relative à l’encontre des différentes normes;
- L’acheteur doit payer tout droits, taxes, licences, frais de transport et tous autres frais reliés à l’achat des biens
- L’acheteur devra payer le montant de la transaction avant de prendre possession des biens vendus;
- Le transfert de propriétaire du camion 12 roues doit se faire à la SAAQ;
- Madame Magella Guévin, directrice générale, ou madame Chantal Lessard, directrice générale adjointe, est désignée comme représentante de la municipalité de La Corne pour la signature de tout document en lien avec cette transaction;
- L’acheteur n’est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics;
- La Municipalité ne prend pas en charge le transport ou tout travail nécessaire à l’acheteur pour prendre possession des biens vendus, le tout étant à la charge de l’acheteur.

ADOPTÉE**198-10-25 19. DÉPÔT D’UN PROJET DANS LE CADRE DU FONDS DE VERDISSEMENT D’HYDRO-QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Yanick Hamel, appuyé par le conseiller Samuel Vaillancourt et résolu à l’unanimité des membres du conseil municipal, de déposer le projet « Racines communes » dans le cadre du Fonds de verdissement d’Hydro-Québec. **ADOPTÉE**

199-10-25 20. ÉTUDE DE SOUMISSION – ACHAT D’ORDINATEUR

ATTENDU QUE la Municipalité fournit l’ordinateur aux élus, car les assemblées sont sans papier, et les communications par Teams ou courriel ;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites pour l’achat d’un ordinateur portable pour un poste de membre du conseil municipal ;

ATTENDU QUE le prix retenu est celui de Stéréo Plus au montant de 1 019,97\$, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Samuel Vaillancourt, appuyé par la conseillère Annie Grandmont et adopté à l’unanimité des membres du conseil présents d’autoriser l’achat d’un ordinateur de Stéréo Plus au montant de 1 019,97\$, plus les taxes applicables. Cette dépense sera affectée au fonds général, au poste budgétaire de fourniture de bureau pour les élus (02-11000-670). Un transfert budgétaire du montant des dépenses reliées à cet achat sera

fait du surplus du poste des taxes générales pour l’affecter au poste de fourniture de bureau des élus, et ce, pour combler la dépense. **ADOPTÉE**

200-10-25 21. ÉTUDE DE SOUMISSION – BATTERIE BACKUP

Il est proposé par le conseiller Samuel Vaillancourt, appuyé par la conseillère Annie Grandmont et résolu à l’unanimité des membres du conseil municipal présents de faire l’achat de batteries backup pour l’informatique du bureau municipal et pour le système de caméras du centre communautaire chez Nortech solution informatique, pour une somme de 666,70\$, plus les taxes applicables. Cette dépense sera affectée au fonds général, au poste budgétaire informatique (02-13001-414). Un transfert budgétaire du montant de cette dépense sera fait du surplus du poste des taxes générales pour l’affecter au poste informatique, et ce, pour combler la dépense. **ADOPTÉE**

22. AFFAIRES NOUVELLES

22.1 REMERCIEMENTS À ANDRÉ GÉLINAS – 20 ANS COMME CONSEILLER MUNICIPAL

Mention est faite que le conseiller André Gélinas participe à sa dernière séance du conseil municipal, ayant pris la décision de ne pas solliciter un nouveau mandat.

Les membres du conseil municipal, ainsi que les employés de la municipalité de La Corne, tiennent à souligner avec émotion et reconnaissance les vingt années d’engagement, de dévouement et de service exemplaire qu’il a consacrées à la communauté.

Son implication constante, sa rigueur dans les dossiers municipaux et sa présence bienveillante ont marqué de manière significative le développement et la vie collective de notre municipalité.

En témoignage de leur gratitude, les membres du conseil et les employés lui adressent leurs plus sincères remerciements et lui souhaitent une retraite paisible, bien méritée et remplie de bonheur.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil répond aux questions de l’assistance.

201-10-25 24. CLÔTURE DE L’ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller André Gélinas de lever la séance à dix-neuf heures dix-neuf minutes. (19 h 19).

Je, Éric Comeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Éric Comeau
Maire

Magella Guévin
greffière-trésorière